



RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, bénéficiez de nos aides !

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Bénéficier d'un logement chauffé, sûr et adapté est un besoin indispensable. En lien avec les communes de son territoire, la Métropole Nice Côte d'Azur met tout en œuvre pour que chaque citoyen puisse disposer d'un logement de qualité, conforme à ses besoins, en tenant compte de la situation sociale des propriétaires.

Un des axes de la politique métropolitaine du logement est la réhabilitation du parc privé par le biais, entre autres dispositifs, du Programme d'Intérêt Général (PIG). Objectif principal : aider les propriétaires à rénover leur logement et lutter contre les logements vacants ou insalubres du parc privé.

Ainsi, la Métropole Nice Côte d'Azur a lancé en octobre 2014, et pour une durée de trois ans, un Programme d'Intérêt Général auprès de ses 49 communes.

Une opportunité unique pour les propriétaires bailleurs ou occupants de valoriser leurs biens qu'ils soient peu ou très dégradés, occupés ou vacants. C'est le moment d'en profiter !

LA REQUALIFICATION DU PARC PRIVÉ DE LOGEMENTS : UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR

Quand on sait que le parc privé représente 90% du parc total des logements occupés à titre de résidence principale sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, on mesure l'ampleur de la tâche, même si tous les logements privés

ne sont pas concernés par des travaux. 36% des ménages de la Métropole Nice Côte d'Azur sont locataires d'un logement privé, un pourcentage qui dépasse la moyenne nationale.

Lutter contre les situations de logements dégradés, pour garantir aux ménages un droit à l'habitat décent, diversifier l'offre de logements permettant ainsi de

proposer un parc de logements à loyers maîtrisés, favoriser la remise sur le marché des logements vacants de longue date fondent les objectifs de cette politique du logement.

Consciente de l'enjeu que revêt la remise en valeur du parc privé, la Métropole Nice Côte d'Azur a lancé un 2^e Programme d'Intérêt Général*.

* Le premier PIG métropolitain (2008-2013) avait permis, sur le territoire de l'ex-communauté urbaine, la réhabilitation de 662 logements (dont 320 vacants et 92 logements insalubres).

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN : UN OUTIL EFFICACE POUR RÉNOVER LE PARC PRIVÉ

Les propriétaires des 49 communes de la Métropole peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement gratuit et de subventions exceptionnelles afin de réhabiliter leur logement, de l'adapter à leur vieillissement ou handicap, de lutter contre la précarité énergétique, ou encore de remettre sur le marché leur logement vacant.



Ce dispositif partenarial, d'une durée de 3 ans (2014-2017), s'appuie sur une convention liant la Métropole Nice Côte d'Azur, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAFAM).

Les aides financières cumulées de l'Anah, de la Métropole, de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui sont allouées sont conséquentes. Elles permettent la réalisation de travaux importants. Il s'agit d'aides financières directes versées sous forme de subventions et/ou de primes, cumulables avec d'autres aides pouvant être sollicitées par ailleurs : crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, défiscalisation sur les revenus locatifs, etc.

L'objectif est de réhabiliter 639 logements en 3 ans : 373 logements occupés par leur propriétaire et 266 logements loués par des propriétaires bailleurs.

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

Les propriétaires bénéficient d'un accompagnement totalement gratuit et personnalisé sur les plans technique, financier, juridique et social dispensé par un prestataire spécialisé. Une équipe dédiée, CitéMétrie/API PROVENCE, est mobilisée et se déplace sur l'ensemble du territoire de la Métropole pour accompagner et simplifier les démarches des propriétaires.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

Pour les 3 ans du PIG, le coût global de l'opération s'élève à plus de 13 millions d'euros. La Métropole Nice Côte d'Azur participe à hauteur de 4,1 millions d'euros (incluant 24% de travaux et le paiement de l'équipe de suivi animation).



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE PROGRAMME ?

Une grande partie des propriétaires privés de biens à rénover, sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, est concernée :

> Les propriétaires bailleurs qui louent leur logement ou souhaitent remettre en location un logement vacant dégradé ou peu dégradé en contrepartie d'un loyer conventionné pendant 9 ans ou 6 ans. Trois niveaux de loyer sont proposés. Ils bénéficient d'aides allant de 20 à 80% du coût des travaux et également de déductions fiscales très intéressantes sur leurs revenus locatifs.

> Les propriétaires occupant leur logement (et locataires sur conditions), sous conditions de ressources. Dans ce cas, ils doivent s'engager à rester dans leur logement pendant 6 ans (aides allant de 50 à 100% du coût de travaux).

OÙ S'ADRESSER ?

Il suffit de contacter CitéMétrie/API PROVENCE :
 • Numéro vert gratuit depuis les postes fixes : 0 805 69 39 09 (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
 • pigmetropole.nca@citemetrie.fr

